

Une de Libération du 17 septembre.

Dans les archives de «Libé» il y a trente ans. Alors que Robert Badinter, garde des Sceaux, défendait à l'Assemblée la loi d'abolition de la peine de mort, nous publions un texte du philosophe Michel Foucault.



Contre les peines de substitution

Par MICHEL FOUCAULT (Libération du 18 septembre 1981).

La plus vieille peine du monde est en train de mourir en France. Il faut se réjouir ; mais il n'est pas nécessaire, pour autant, d'être dans l'admiration. C'est un rattrapage. De la grande majorité des pays d'Europe de l'Ouest, la France a été l'un des rares, depuis vingt-cinq ans, à n'avoir pas un instant vécu à gauche. De là, sur bien des points, d'étonnants retards. On s'efforce actuellement de se réaligner sur un profil moyen. La justice pénale dépassait, si j'ose dire, d'un coupe-tête. On le supprime. Bien. Mais ici, comme ailleurs, la manière de supprimer a au moins autant d'importance que la suppression. Les racines sont profondes. Et bien des choses dépendront de la façon dont on saura les dégager. Si la mort, pendant tant de siècles, a figuré au sommet de la justice pénale, ce n'est pas que les législateurs et les juges étaient particulièrement sanguinaires. C'est que la justice était l'exercice d'une souveraineté. Celle-ci devait être une indépendance à l'égard de tout autre pouvoir : peu pratiquée, on en parlait beaucoup. Elle devait être l'exercice du droit

de vie et de mort ; on la passait plus volontiers sous silence dans la mesure où elle était régulièrement manifestée. Renoncer à faire sauter quelques têtes parce que le sang gicle, parce que ça ne se fait plus chez les gens bien et qu'il y a un risque, parfois, de découper un innocent, c'est assez facile. Mais renoncer à la peine de mort en posant le principe que nulle puissance publique (pas plus qu'aucun individu) n'est en droit d'ôter la vie de quelqu'un, voilà qu'on touche à un débat important et difficile. Se profile aussitôt la question de la guerre, de l'armée, du service obligatoire, etc. Veut-on que le débat sur la peine de mort soit autre chose qu'une discussion sur les meilleures techniques punitives ? Veut-on qu'il soit l'occasion et le début d'une nouvelle réflexion politique ? Il faut qu'il reprenne à sa racine le problème du droit de tuer, tel que l'État l'exerce sous des formes diverses. Il faut reprendre, avec ses implications politiques et éthiques, la question de savoir comment définir au plus juste les rapports de la liberté des individus et de leur mort. Une autre raison avait acclimaté la peine de mort et assuré sa longue survie dans les codes modernes - à savoir dans les systèmes pénaux - qui, depuis le XIX^e siècle, prétendent à la

fois corriger et punir. Ces systèmes supposaient toujours qu'il y avait non pas deux sortes de crimes, mais deux sortes de criminels : ceux qu'on peut corriger en les punissant, et ceux qui, même indéfiniment punis, ne pourraient jamais être corrigés. La peine de mort était le châtiment définitif des incorrigibles - sous une forme tellement plus brève et plus sûre que la prison perpétuelle...

La véritable ligne de partage, parmi les systèmes pénaux, ne passe pas entre ceux incluant la peine de mort et les autres : elle passe entre ceux qui admettent les peines définitives et ceux qui les excluent. Au Parlement, dans les jours qui viennent, c'est là sans doute que se situera le vrai débat. L'abolition de la peine de mort sera sans doute facilement votée. Mais va-t-on sortir radicalement d'une pratique qui affirme être destinée à corriger mais qui maintient que certains ne peuvent et ne pourront jamais l'être par nature, par caractère, par une fatalité biopsychologique ou parce qu'ils sont en somme intrinsèquement dangereux ? La sécurité va servir d'argument dans les deux camps. Les uns feront valoir que, libérés, certains détenus constitueront un danger pour la société. Les autres diront qu'enfermés à vie, certains prisonniers seront un danger permanent dans les prisons. Mais il est un danger qui ne sera peut-être pas évoqué : celui d'une société qui ne s'inquiéterait pas en permanence de son code et de ses lois, de ses institutions pénales et de ses pratiques punitives. Et maintenant, sous une forme ou sous une autre, on se donne facilement l'illusion de résoudre les problèmes les plus difficiles : corriger si on peut ; sinon, inutile de se préoccuper ou de se demander s'il ne faut pas reconsidérer toutes les manières de punir : la trappe est prête où «l'incorrigible» disparaîtra. Poser que toute peine, quelle qu'elle soit, aura un terme, c'est à coup sûr s'engager sur un chemin d'inquiétude. Mais c'est aussi s'engager à ne pas laisser, comme on l'a fait pendant tant d'années, dans l'immobilité et la sclérose toutes les institutions pénitentiaires. C'est s'obliger à rester en alerte. Faire de la pénalité un lieu de réflexion incessante, de recherche et d'expérience, de transformation. Une pénalité qui prétend prendre effet sur les individus et leur vie ne peut pas éviter de se transformer perpétuellement elle-même. Il est bon, pour des raisons éthiques et politiques, que la puissance qui exerce le droit de punir s'inquiète toujours de cet étrange pouvoir, et ne se sente jamais trop sûre d'elle-même. ◆

UNE RÉFLEXION SUR L'AUTORITÉ

Militant du Groupe d'information sur les prisons (GIP), fondé en 1971, puis du Comité d'action des prisonniers (CAP), créé simultanément, Michel Foucault se félicite de l'abolition de la peine de mort, adoptée en 1981. Mais c'est pour mieux rebondir sur ses interrogations philosophiques, publiées en 1975 dans un de ses ouvrages majeurs : *Surveiller et punir*. Une exploration dans l'histoire de la prison, mais surtout une réflexion sur l'autorité, la loi, l'enfermement de déviants décrets «incorrigibles». Michel Foucault n'a jamais admis l'absence de liberté comme moyen de punition, poussant d'ailleurs la logique du raisonnement à toutes les méthodes de surveillance de l'individu. A l'école, en hôpital psychiatrique, en tout lieu où l'institution, sous prétexte de désordres, commet des abus de pouvoir. Une démonstration qui paraît surréaliste aujourd'hui, alors que le discours ultrasécuritaire compte tant d'adeptes. B.V.